

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS</b></p>
---

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 03 octobre 2011.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 31 mars 2008,  
CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**1 – Décision du 30 juin 2011 :**

Portant sur la révision triennale du loyer d'un local commercial pour la boulangerie Robert suivant les termes du bail du 24/08/2005.

Le prix du loyer est porté à 1 978,87 € par an pour une période de trois ans à compter du 01/08/2011.

**2 – Décision du 01 juillet 2011 :**

Portant sur la révision annuelle du loyer du terrain de camping conformément au bail du 11/06/2003 conclu avec la SARL camping Le Théâtre.

Le prix du loyer est porté à 1 623,24 € HT pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

**3 – Décision du 21 juillet 2011 :**

Portant sur la signature d'un contrat de prestation avec la société SOCOTEC sise à Valence (26) pour le contrôle de l'installation électrique du coffret forains fixe de la place neuve en vue de l'obtention du CONSUEL.

Le montant de la prestation est fixé à 250 € HT pour une intervention.

**4 – Décision du 18 août 2011 :**

Portant sur la révision triennale du loyer du bureau de poste conformément au bail commercial signé le 09/11/2005.

Le prix du loyer est porté à 4 208,79 € par an pour une période de 3 ans à compter du 01/10/2011.

### **5 - Décision du 30 août 2011 :**

Portant sur la vente d'une concession au cimetière communal à la famille CANTELE domiciliée à Alba pour une durée de 50 ans au prix de 900 €.

### **6 – Décision du 30 août 2011:**

Portant sur l'attribution du marché des travaux d'entretien et de modernisation de la voirie pour l'année 2011 à l'entreprise SATP sise à Aubenas (07).

Un marché est conclu pour un montant de 57 695 € HT, soit 69 003,22 € TTC.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,

VU les articles précédemment cités,

VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N° 20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

### **7 – Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :**

- le 24 juin 2011 DIA transmise le 24 juin 2011 par maître MAGNARD notaire à Viviers (07),
- le 02 août 2011 DIA transmise le 15 juillet 2011 par maître MAGNARD notaire à Viviers (07),
- le 30 août 2011 DIA transmise le 30 août 2011 par maître BRUGEROLLE à Paris (75).

Fait à Alba La Romaine, le 03 octobre 2011.

Le Maire,  
Pierre MAURIN.